Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260430-DCC26_057-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ASSEMBLEES

DCC26-057

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ELECTIONS DES MEMBRES

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE



A été créée une Commission d'Appel d'Offres (CAO) intervenant dans le cadre des procédures de consultation les plus formalisées, c'est-à-dire les marchés dont le montant estimé dépasse certains seuils fixés par la réglementation européenne.

2. RAPPEL DE LA COMPOSITION

Pour les intercommunalités, la CAO :

- est présidée par le **Président** de Roche aux Fées Communauté, ou son représentant, agissant par délégation[1] ;
  En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidence de la commission, par le.la vice-président.e, membre du Bureau communautaire, suivant l'ordre de leur élection.

- et comprend **5 membres titulaires et 5 membres suppléants**, élus au sein du Conseil communautaire.
  Il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission par tout suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.
  Tant que la commission dispose de 2 suppléants (après démission ou titularisation), il n'y a pas l'obligation de procéder à une nouvelle élection de suppléants.

3. RAPPEL DE LA PROCEDURE D'ELECTION DES MEMBRES

Les membres de la CAO sont élus :



- au **scrutin de liste** ;
- selon le système de la **représentation proportionnelle au plus fort reste** ; en cas d'égalité des restes, le siège à pourvoir revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages ; les listes concernées ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué aux plus âgés des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;
- sans panachage ni vote préférentiel.

[1] Cette délégation, si elle doit intervenir, prendra la forme d'un arrêté conformément à l'article L5211-9 du CGCT et des textes en vigueur au moment de sa signature. Pour rappel, il est de jurisprudence constante qu'un membre de la commission ne peut remplacer le Président de celle-ci.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260430-DCC26_057-DE

4. RAPPEL DES MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION

Par une délibération précédente ont été fixées les conditions de dépôt des listes des candidats appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Pour rappel, les listes mentionnent les candidats, distinguent titulaires et suppléants, sont indivisibles et peuvent être uniques ou multiples, dans le respect de l'expression pluraliste. Aucune modification n'est possible après dépôt.

5. DEROULE DES SCRUTINS

Les **élections se déroulent successivement**, les titulaires et ensuite les suppléant(e)s.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, cette élection est réalisée sur la base du **scrutin secret**. Pour autant, le Conseil communautaire **peut décider, à l'unanimité, d'y déroger**. En effet, les textes ne prévoient pas expressément ce mode de scrutin.

6. RESULTAT DES SCRUTINS

Dépôt des listes :

Liste unique
Candidat(e)s titulaires
• M. Thomas BARDY • M. Thierry RESTIF • M. Eric PINEAU • M. Alexis-Nicolas DELSAUT • Mme Chyrstelle BADOUD
Candidat(e)s suppléant(e)s
• M. Didier RAUFLET • M. Pascal PICOCHE • Mme Graziella VALLÉE • Mme Emmanuelle CLOUET • Mme Michèle RIET

Le président constate que la liste a été régulièrement déposée et déclare la liste des candidatures close.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260430-DCC26_057-DE

Résultat des scrutins :

Le Conseil communautaire a décidé de procéder au vote à main levée.

Après vote, les résultats sont les suivants :

Élection des membres titulaires

RAPPEL : Nombre de membres composant le Conseil communautaire :	43
Nombre de conseillers présents :	38
A AJOUTER : Nombre de pouvoirs :	2
A DEDUIRE : Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	40
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	0
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	40

Sont proclamés élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires
• M. Thomas BARDY • M. Thierry RESTIF • M. Eric PINEAU • M. Alexis-Nicolas DELSAUT • Mme Chyrstelle BADOUD

Élection des membres suppléant(e)s

RAPPEL : Nombre de membres composant le Conseil communautaire :	43
Nombre de conseillers présents :	38
A AJOUTER : Nombre de pouvoirs :	2
A DEDUIRE : Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	40
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	0
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	40

Sont proclamés élus membres suppléant(e)s de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres suppléant(e)s
• M. Didier RAUFLET • M. Pascal PICOCHE • Mme Graziella VALLÉE • Mme Emmanuelle CLOUET • Mme Michèle RIET

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260430-DCC26_057-DE

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-21, L2121-22, L1411-2, L1411-5, L1411-6 et D1411-3 à D1411-5,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du 28 avril 2026 (DCC26-056) du Conseil communautaire de Roche aux Fées Communauté, portant fixation des modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres de la CAO,

Vu les résultats des scrutins,

Il vous est proposé :

- *De déroger au scrutin secret ;*
- *De **proclamer les conseillers communautaires ci-après élus membres de la Commission d'Appel d'Offres, pour toute la durée de leur mandat :***

Membres titulaires	*Membres suppléant(e)s*
• *M. Thomas BARDY* • *M. Thierry RESTIF* • *M. Eric PINEAU* • *M. Alexis-Nicolas DELSAUT* • *Mme Chyrstelle BADOUD*	• *M. Didier RAUFLET* • *M. Pascal PICOCHE* • *Mme Graziella VALLÉE* • *Mme Emmanuelle CLOUET* • *Mme Michèle RIET*
Présidence de droit	
*Président **de Roche aux Fées Communauté**, ou en cas d'absence ou d'empêchement, par le.la vice-président.e, membre du Bureau communautaire, suivant l'ordre de leur élection*	

- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260430-DCC26057-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel [illegible] 2026, s'est réuni le 28 avril 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, Mme Lucie FILEAUX, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Muriel HÉLARY, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

BRIE	M Bruno PELLETIER *(donne pouvoir à Mme Michelle RIET)*
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Cyprien ESNAULT *(donne pouvoir à M Jonathan HOUILLOT)*
	M Frédéric POTIN
	Mme Jennifer MAILLARD

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (38 présents / 2 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 29/04/2026
Qualité : Président

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Patrick HENRY

Signé par : Patrick HENRY
Date : 30/04/2026
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance